



Droit concernant les travailleurs reconnue handicapée

Par marano, le 15/11/2008 à 23:39

bonsour,je souhaiterai avoir un conseil concernant le droit des travailleur reconuehandicapéeparlacommissiondesdroitsetdelautonomiedespersones handicaées(CDAPH),suite a une agression survenue sur mon lieude travaille.j ai ete victime d une agression sur mon lieu de travail en septembre 2006 ou j occupée un poste de chef gerant dans un restaurant scolaire a la suite de cette accident de travaille cela a provoqué une perte d acuite visuelle et des problemes psychotromatique, ce qui ma conduit a un arret de travaille d une anné et d un mi temp therapeutique.a ce jour,depuis4mois j ai ete affecté surun restaurant d entreprise ou j occupe un poste de chef gerant , or depuis cette date du 2 mai 2007 ou j ai ete reconue travailleur handicapée ,il ete convenue entre mon entreprise et la medecine du travaille qu il est un aménagement de mon poste concernant l outil informatique par la visite d un ergonome et du medecin du travaille . or actuellement sur cette affectation depuis 4 mois maintenant ,rien n a changé je doit exerce mon activite en ayant pas cette aménagement de poste, donc en ayant pas les moyens nécaissaire pour effectué au mieux mon travaille et cela m est insupportable et dificile a vivre.mon entreprise me dit qu il font le necaissaire mais nous sommetoujour au meme point,maquestionest que puis je faire pourquelreconaisselecaractaire de cette handicapé et qu ontavancedanscette affaire.mercidemerepondremario